

Des ressources pour aborder
le harcèlement avec vos élèves :

Membres CARE

sur la circonscription de Mantes la Ville



Site NAH national :

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Site NAH académique :

<http://nonauharcèlement.ac-versailles.fr/>

Mallette de prévention :

<http://nonauharcèlement.ac-versailles.fr/lamal-lette/>

Des supports et des jeux 1er degré :

<https://www.stoplaviolence.net/>

Climat scolaire :

<https://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/ac-cueil.html>

Sylvie PERCHERON

Inspectrice

.....
Directeurs d'écoles

.....
Infirmières

.....
Enseignantes spécialisées

.....
Psychologues Education Nationale

.....
Conseillers pédagogiques

CELLULE D'AIDE AUX RELATIONS ENTRE ELEVES



Non Au Harcèlement (NAH)

Numéro national :
3020

Ligne académique SOS :

0800 008 624

CONTACT :



ce.0780234f@ac-versailles.fr



01.39.23.61.57

Comment traiter
les situations
d'intimidation à l'école ?



Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme "une violence à long terme physique ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'un individu qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis (Roland et Munthe, 1989).

A L'ECOLE ON PARLERA DE SITUATIONS D'INTIMIDATION

Comment repérer un élève intimidé ?

Si vous repérez plusieurs de ces signaux:


- Tristesse / anxiété
- Enfant qui sur-réagit
- Enfant qui somatise
- Retards
- Refus d'aller à l'école, à la cantine ou en récréation
- Isolement
- Oubli de matériel
- Changement de comportement (moins d'implication, baisse des résultats scolaires...)
- Prise ou perte de poids

Alors cet élève est peut-être victime d'une situation d'intimidation.

Ne pas hésiter à en informer l'équipe enseignante.

Site national "Non au harcèlement":
<https://nonauharcèlement.education.gouv.fr>


Que fait l'école face à une situation d'intimidation ?

- 1
- L'enseignant, un parent d'élève, le personnel périscolaire, l'élève concerné ou un de ses camarades repère un élève:
- Des moqueries répétées contre lui.
 - Un isolement, mal être ou tristesse.
 - Des violences physiques répétitives à son encontre.
 - Un changement d'attitude et d'investissement.
- 

- 2
- Le directeur est alerté:
- Il expose la situation avec tous les éléments qu'il a pu observer ou recueillir.
- 

Ne pas investiguer auprès de élèves ou des familles.

- 3
- Le directeur saisit le pôle:
- Il envoie un mail à l'IEN pour exposer la situation en détail.
- 

- 4
- Le pôle se réunit:
- Il étudie s'il s'agit bien d'une situation d'intimidation.
 - Si oui : il propose un protocole adapté (PIKAS ou protocole national).
 - Si non : il conseille l'équipe pédagogique sur la réponse à apporter.
- 

Qu'est-ce que la méthode PIKAS ?

La méthode PIKAS part du principe que l'intimidation est un phénomène de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ces membres. La méthode consiste à briser cet unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue pour sortir de cette situation.

Préoccupation partagée

Favoriser l'empathie et placer les intimidateurs dans une position de réparation du problème créé. L'objectif est de faire évoluer les relations entre les élèves.

Méthode non blâmante

Il n'y a pas de sanctions et de reproches. Les parents des intimidateurs présumés et des témoins ne sont pas avertis. Si la situation se dégrade et que des actes graves sont commis la méthode PIKAS s'arrête et le protocole national prend le relais. Les parents seront alors reçus.

Entretiens

Les entretiens sont menés par des personnels du pôle et concernent la victime, les intimidateurs présumés et des témoins. Ils sont répétés jusqu'à ce que la situation prenne fin.

Prise en charge extérieure.

Une fois les parents de l'enfant intimidé reçus par le directeur, le protocole démarre. **Il est entièrement mené par l'équipe du pôle sans aucune intervention des enseignants et du directeur.**

Vigilance

Une fois la situation débloquée, l'équipe est informée de la fin du protocole. Une attention toute particulière sans intervention devra être portée sur ces élèves.